



Saint-Denis, le 1er avril 2015

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**

**Séance du 19 mars 2015**

**Approuvé lors de la séance du 14 avril 2015**

Membres présents :

*Mesdames : Eléonore CADOU, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Karen HOAREAU*

*Messieurs : Romain OLLARD, Alexis PARMENTIER, Jean-Yves ROCHOUX, Benjamin NAGRE, Stéphane MAILLOT*

Membres représentés :

*Mesdames: Audrey BECQUART, Julie DUPONT-LASSALLE, Elsa PERCEVAULT*

*Messieurs: Dominique LEPELLEY, Mathieu MAISONNEUVE, Zouffikar MEHOUMOU ISSOP,*

Assistent à la séance :

*Monsieur Pascal PUIG,*

*Monsieur Ronan BERNARD-MENORET,*

*Monsieur Jonas KNETSCH,*

La séance est ouverte à 10 H 00 sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 06 NOVEMBRE 2014:**

**– Procès-verbal approuvé à l'unanimité , moins deux abstentions –**

### **2. COMPTE RENDU DE L'EQUIPE DECANALE :**

#### **2.1 Assesseur de la Faculté de Droit et d'Economie au Tampon**

Delphine CONNES succède à Eléonore CADOU qui a démissionné de son poste d'assesseur au Tampon.

## 2.2 Emplois du temps en Licence

Un groupe de travail a été mis en place par la VPCFVU pour amender l'actuelle charte des enseignements. Plusieurs difficultés rencontrées au Tampon ont donné l'alerte (à ce sujet, on peut s'étonner que les problèmes soient récurrents sur le site du Tampon alors qu'il dispose de relativement plus d'espace que le site du Moufia). Les changements d'emploi du temps massifs et récurrents ont incité le groupe de travail à proposer une procédure plus lourde et contrôlée, qui ne fait nullement l'unanimité :

- l'emploi du temps de chaque enseignant devra être transmis en début de semestre à la VPCFVU et aux Doyens.
- le nombre de modifications d'emplois du temps par filière sera transmis à la VPCFVU.
- Mise en place d'une procédure plus rigide : toute modification d'emploi du temps nécessitera de remplir un formulaire devant être approuvé par le responsable pédagogique et le doyen ou le responsable administratif. Certains membres du groupe de travail, dont le doyen, craignent que cette procédure ne débouche sur une "usine à gaz". Il est probable que l'organisation administrative actuelle sur le site du Tampon soit davantage responsable des difficultés que la procédure actuelle de changement des emplois du temps en tant que telle. Le doyen estime que confier la responsabilité des modifications d'emploi du temps aux gestionnaires de composantes, comme cela se fait avec succès au Moufia, rendrait l'organisation plus efficace, même si cette solution alourdirait inévitablement la charge de travail des personnels du Tampon.

Stéphane MAILLOT réagit en expliquant que certains soucis sont identiques sur les sites du Tampon et du Moufia. Il évoque notamment la pause déjeuner qui est trop courte. Etendre cette pause sur 1h30 pourrait fluidifier les flux d'étudiants qui déjeunent au CROUS.

- Fixer un nombre maximum d'heures par semaine (38h) et par jour (8h), réduire la plage d'heures de cours de 30 minutes pour passer à une plage allant de 7h à 19h30. Les étudiants qui le souhaitent pourraient ainsi dîner au restaurant universitaire dont l'heure de fermeture est 20h. L'ensemble de ces propositions sont plutôt bien acceptées par la communauté, sauf la limite de 19h30 qui doit, selon le doyen, être portée à 20h00.
- Réduire le nombre d'heures de cours maximales par semaine dans une matière : 4h au lieu des 6h de la charte précédente. Ce projet a été assez critiqué et est longuement discuté par les membres du conseil. Sont notamment évoqués : sa rigidité qui peut empêcher des reports de cours nécessaires pour faire face à d'éventuels incidents climatiques ou politiques ; la non-prise en compte des spécificités de certaines formations (en droit par exemple, de nombreux cours ont des volumes horaires importants et il est d'ores et déjà difficile de les caler sur 13 semaines) ; des fondements pédagogiques qui ne sont pas avérés, excepté, comme le souligne Eléonore CADOU, pour les L1 qui peuvent avoir du mal à assimiler certains cours sur des périodes ramassées.

Un groupe de travail relatif à une charte portant sur les Masters est prévu. Le Doyen invitera tous les responsables de Masters de la FDE à y participer.

## 2.3 La réglementation des stages

Un décret datant de novembre 2014 précise quelques points qui s'appliquent dès cette année :

- Les stages au-delà de deux mois doivent être rémunérés, la gratification minimale est, depuis la réforme de la loi de 2014, portée à environ 525 euros.
- Les tuteurs pédagogiques ont des obligations d'encadrement (mais dans la limite de 16 stagiaires en même temps) et de suivi (il convient de contacter le tuteur de l'entreprise au moins deux fois durant le stage).

- Les stages doivent obligatoirement être intégrés à un cursus i.e. être prévus dans les maquettes prévoyant au moins 200 heures de cours et, probablement (même si le texte n'est pas explicite sur la question) être gratifiés de crédits ECTS.

## **2.4 Qualification de Maîtres de Conférence aux fonctions de Professeur**

Deux collègues de la FDE ont été qualifiés aux fonctions de professeur des universités au titre de l'article 46.1 : Elise RALSER et Jean-François HOARAU. Cette voie succède à l'agrégation interne qui a été supprimée. La qualification est valide 4 ans.

Il est expliqué que la qualification a été particulièrement difficile en droit privé (section CNU 01) : sur plus d'une centaine de dossiers recevables (170 dossiers avaient été déposés), seuls 14 chercheurs ont été qualifiés (soit un taux de qualification inférieur à 15%). En économie (section CNU 05), la sélection a été moins drastique, le taux de qualification a été d'environ 50% (sur les dossiers recevables).

Le conseil se demande quelles sont les perspectives de recrutement local pour nos deux collègues. A titre personnel, le Doyen souhaite que les deux collègues puissent obtenir au plus vite un poste à l'Université de la Réunion puisqu'ils ont réussi à surmonter la barrière difficile de la qualification. Il aimerait que l'on puisse mettre le pied à l'étrier de nos deux collègues. En économie, les départs dans un futur proche des Professeurs Dominique LEPELLEY et Bertrand MAILLET sont évoqués. En droit, les postes sont gelés cette année, mais un support de PR 01 pourrait être mis au concours pour la prochaine campagne emploi. Le Doyen insiste pour que les départements et laboratoires envoient des signaux forts de leurs besoins à la FDE qui les relaiera aux décideurs centraux.

Le Doyen profite de cette occasion pour informer le conseil d'un travail remarquable réalisé récemment par le VPCA qui démontre, chiffres et tableaux à l'appui, ce que nous savons depuis longtemps : le sous-encadrement notable de la Faculté de droit et d'économie. Le déficit est d'environ 3 à 4 enseignants-chercheurs en section 05, 8 à 9 en section 01 et 6 en section 02. En outre, les travaux du VPCA indiquent qu'en moyenne, un étudiant de la FDE coûte environ 1500€ par an, un étudiant de la FLSH environ 2600€, un étudiant de la Faculté des Sciences environ 5900€ et un étudiant de l'ESIROI plus de 10000€. La surprise tient à la différence entre les coûts des étudiants de la FDE et de la FLSH. Fort de ces constats, il espère que la FDE sera traitée avec bienveillance lors des prochaines campagnes-emplois.

## **2.5 Les personnalités extérieures du Conseil de Faculté**

- Comme acté lors d'un précédent conseil, la personnalité extérieure proposée par le Doyen est un membre du conseil régional, désignation ayant été laissée au président de la Région Réunion, M. Didier ROBERT. Celui-ci a choisi Mme Huguette VIDOT, Vice-présidente de La Région Réunion en charge de l'éducation.
- Alain CHATEAUNEUF (personnalité nommée par le département de droit) a démissionné du conseil de la FDE suite à sa mutation à Nice. Le Doyen soumet au conseil deux solutions possibles pour le remplacer : demander au successeur de M. CHATEAUNEUF à la présidence du TGI de siéger comme personnalité extérieure du conseil de la FDE ou conserver l'usage laissant au département de droit le soin de désigner ce membre du conseil. Après discussion, le conseil de la FDE prend position pour la deuxième solution.

## **2.6 La sélection en master**

Il n'y a eu guère d'avancées depuis le dernier conseil. Le comité de suivi des masters s'est prononcé en janvier en faveur d'une sélection à l'entrée des masters, par principe en M1 et exceptionnellement dans les M2 rattachés à des disciplines où des concours et examens de niveau maîtrise existent. La CPU s'est récemment également prononcée en faveur de la sélection à l'entrée en master 1 Elle a en outre demandé au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) de sécuriser d'urgence la sélection à l'entrée en M2 afin éviter tout risque de recours en attendant une réforme.

Stéphane MAILLOT informe le conseil que l'UNEF avait demandé sa position sur la question à la ministre de l'ESR. Mme FIORASO s'était alors prononcée pour une sélection à l'entrée du M2.

## **2.7 Budget et Contrats d'objectifs et de moyens (COM)**

Les facultés devront bientôt faire des propositions de COM. En conseil des directeurs de composantes (CDC), le Doyen PUIG a expliqué que les efforts déployés pour monter des projets dépendraient du budget dédié aux COM. Le président a précisé qu'un budget est consacré aux COM, environ 2 millions d'euros sur l'ensemble de l'établissement.

Etant donné la situation difficile dans laquelle se situe le PROFIL et la disparition du CESAME, la gestion de l'insertion professionnelle sera davantage opérée au sein des facultés. Il est donc probable que le volet de l'insertion professionnelle soit intégré dans les prochains COM.

Le Doyen rappelle que les facultés ont commencé à fonctionner cette année avec les 2/3 du budget de l'année dernière, le troisième tiers étant conditionné par les COM. Le Président a toutefois récemment formulé une proposition en Commission des Directeurs de Composantes tendant à substituer au 3e tiers et au budget 2015 consacré aux COM une enveloppe supplémentaire de 500k€ afin de financer le renouvellement des équipements informatiques. Un appel avait en effet été lancé sur la base d'un budget prévisionnel pour 2015 de 500k€. Vu l'ampleur des demandes reçues (environ 2 M€), le Président a proposé de doubler cette enveloppe mais en contrepartie d'une renonciation quasiment totale des composantes au 3e tiers de leur budget.

Cette solution aurait particulièrement pénalisé la FDE qui a anticipé l'obsolescence de ses équipements informatiques en consacrant chaque année une partie de ses ressources propres au renouvellement de son parc informatique et n'a donc pas formulé des besoins aussi massifs que les autres facultés cette année (demande initiale de 65 000,00 €). Finalement, les Doyens ont majoritairement émis le souhait de conserver le dernier tiers de leur budget et de se satisfaire de l'enveloppe initiale de 500k€ dédiée au matériel informatique, ce que le Président a accepté.

## **2.8 COFIP**

Ronan BERNARD-MENORET annonce que le budget de la COFIP pour l'année 2015 est de 50k€ et qu'il reste encore 44k€. Ce budget permet de financer des programmes relatifs aux questions d'insertion et de projets professionnels. Attention, il ne peut servir à acheter du matériel (même s'il a un but pédagogique) ou à financer des enseignements. Etant donné la maigreur du budget, il est demandé de faire remonter les propositions de projets (ou de pré-projets) le plus tôt possible, la date limite étant le 15 avril, afin d'avoir une photographie de l'ensemble des initiatives qu'il faudra financer cette année. Les projets pourront toujours être soumis au fil de l'eau. La faiblesse du budget global et cette nouvelle procédure de soumission des projets impliquent que la COFIP ne pourra pas

accompagner les projets retenus au-delà de 2000€/2500€. Un appel à projets sera prochainement lancé par le Directeur du PROFIL.

Pour éviter les problèmes liés aux dépenses à cheval sur deux années, il est demandé aux porteurs de projets d'engager les fonds perçus via la COFIP en priorité l'année en cours.

### **3. LES PROJETS DE CONVENTION**

#### ***3.1 Convention avec l'IPAG de Poitiers***

Hélène PONGERARD présente le projet de convention avec l'IPAG de Poitiers. Elle rappelle le contexte en expliquant que les Licences « suspendues » n'étant plus autorisées par le MESR, la LAP devait, soit se rattacher à la Licence de droit, soit établir une convention avec un IPAG. La deuxième solution a été retenue. C'est ce projet de convention, établi par la Conférence des IPAG, qui est proposé au Conseil.

Jonas KNETSCH se demande si le financement de la LAP sera affecté par cette convention ? Mme PONGERARD explique que cette convention n'a aucune incidence financière.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN s'interroge sur l'opportunité de créer un IPAG à l'Université de La Réunion. Le Doyen lui répond que le contexte budgétaire actuel très contraint ne permet pas de financer la création d'un nouvel institut. Le Président de l'Université a par ailleurs clairement indiqué qu'il ne voulait pas ajouter de nouvelle composante ou institut à ceux déjà existants. La création d'un IMPAG irait à l'encontre de ce choix politique. Enfin, le projet de classe préparatoire a été conçu, depuis l'origine, comme impliquant les trois départements de la Faculté de Droit et d'Economie.

**- Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil –**

#### ***3.2 Convention avec l'Institut TIANFU (CHENGDU, république populaire de Chine)***

Nicolas MOREAU expose le projet de deux Diplômes Universitaires qui remplaceront le partenariat actuel. Ce projet comporte deux nouveautés. En économie, l'idée est de relancer une coopération non plus pour des étudiants accueillis en première année comme dans la convention actuelle, mais en deuxième et troisième année. En outre, le DU s'ouvre à la Licence d'AES. M. MOREAU justifie les frais d'inscription élevés par certains cours dédiés aux deux DU. Il évoque un seuil de rentabilité de 3 étudiants. Aussi, au-delà de 3 étudiants, les fonds reviendront-ils à la FDE. Il explique également que cette convention n'a pas vocation à être mise en place l'année prochaine, les résultats de l'accréditation des Masters n'étant probablement pas connus avant le mois de juin 2015.

Jonas KNETSCH s'interroge sur le taux de réussite de ces étudiants chinois. M. MOREAU répond que les données actuelles, issues certes de petites cohortes, sont assez prometteuses : il n'y a pas eu de redoublement en L2 ou L3.

Le Doyen propose d'amender le projet en proposant une reconduction tacite pour éviter de nouveaux passages, chronophages, dans les différents conseils. M. MOREAU valide cette proposition.

**- Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil –**

#### **4. CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2015/2016:**

Le Doyen présente deux propositions de calendriers qui concernent les Licences et M1. Elles reposent toutes les deux sur l'hypothèse d'une réouverture de l'établissement le 19 janvier, comme en 2015. Les différences portent sur le second semestre. La première version propose une reprise des cours le 21 janvier, un arrêt des cours le 23 avril et un début des examens le 25 avril. Elle supprime donc officiellement la semaine de révision mais, si elle était adoptée, le Doyen demanderait aux enseignants de s'engager à faire le maximum pour que la dernière semaine de cours soit, comme cette année, libre de tout enseignement. La deuxième version propose une reprise des cours le 19 janvier, un arrêt des cours le 16 avril et un début des examens le 25 avril. Cette deuxième proposition maintient officiellement la semaine de révision mais pose le problème d'une reprise des cours le jour même de la reprise du personnel administratif.

Certains membres du conseil souhaitent absolument qu'une semaine de révision soit prévue dans le calendrier mais sont conscients des difficultés liées à la deuxième proposition du calendrier. Certains se demandent si prévoir 14 semaines de cours est vraiment nécessaire. Le Doyen répond que c'est essentiel compte tenu de certaines incertitudes, notamment les intempéries et autres grèves, et des contraintes de salles. La réduction de la période des délibérations et affichages des résultats d'une semaine à 3 jours est ensuite discutée. Cette solution n'est pas envisageable pour le Doyen qui évoque notamment les retards récurrents dans le retour des notes par certains enseignants.

Eléonore Cadou s'étonne qu'il soit nécessaire d'adapter les règles au comportement de certains collègues qui ne respectent pas les délais.

Le Doyen répond que les moyens de contrainte sont réduits et qu'il convient de prévoir un calendrier réaliste.

Il est finalement proposé de reporter le vote du calendrier afin de laisser le temps aux collègues de discuter des pistes envisageables en départements.


#### **5. QUESTIONS DIVERSES:**

Alexis PARMENTIER demande à être informé de l'évolution du projet de classe préparatoire aux concours administratifs. Le Doyen rappelle qu'à la faveur de son séjour sur l'île, le président de la République HOLLANDE s'était engagé à créer deux postes dédiés à une telle classe préparatoire. Toutefois, malgré de nombreuses relances de la VPCFVU, le MESR reste silencieux sur la question de ces deux postes. Etant donné cette situation, il apparaît aujourd'hui clair que si le projet voit le jour, il ne pourra pas se concrétiser avant la rentrée de l'année universitaire 2016-2017.

Romain OLLARD souhaite savoir quelles sont les dernières informations relatives au Master trans-domaine Relations Internationales. Le Doyen indique que Cathy Pomart a demandé aux porteurs du projet un certain nombre de précisions, notamment sur les cours en anglais, restées à sa connaissance sans réponse à ce jour. Il informe également les membres du conseil que la VPCFVU, Cathy POMART, a demandé aux Doyens de la FDE et de la FLSH si leur faculté était prête à gérer administrativement ce Master. N'ayant pas été associée au projet, lequel n'a jamais été validé par ses instances, la FDE, par la voix de son Doyen, a répondu par la négative. De son côté, la FLSH envisage de réunir son Conseil pour en discuter.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 13h15.

**Le Secrétaire de Séance**



**Pr. Alexis PARMENTIER**



**Le Président de Séance**



**Le Doyen,  
Pr. Pascal PUIG**